

Marchés publics : Maîtriser les CCAG-MOE et les CCAG-TRAVAUX

Les CCAG-Maîtrise d'Œuvre (MOE) et CCAG-Travaux sont des outils clés pour sécuriser vos marchés publics. Pourtant, leur complexité juridique et technique peut freiner leur mise en œuvre efficace.

Cette formation 100% pratique vous permet de :

- Comprendre l'architecture et l'articulation des CCAG avec le Code de la Commande Publique (Livre IV).
- Anticiper les risques liés aux délais, aux clauses financières et aux litiges.
- Optimiser la gestion des relations entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises.
- Sécuriser vos projets grâce à une maîtrise des garanties, assurances et réception des travaux.
- Gagner en efficacité avec des cas concrets, des retours d'expérience et des outils prêts à l'emploi.

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

Durée
14 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION %

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Agents en charge de la préparation, passation et suivi des marchés publics :

- Administratifs et opérationnels
- Juristes et gestionnaires
- Acheteurs et responsables de projets

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques clairs et synthétiques.
- Études de cas inspirés de situations réelles.
- Échanges interactifs et retours d'expérience.
- Outils pratiques pour une application immédiate.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

Objectifs pédagogiques

- Décrypter les enjeux des CCAG-MOE et CCAG-Travaux et leur articulation avec le CCP.
- Piloter les délais, coûts et modifications dans vos marchés.
- Gérer les relations contractuelles (sous-traitance, groupements, rôles MOA/MOE).
- Appliquer les clauses financières (prix, pénalités, primes, paiements).
- Sécuriser la réception des prestations et des travaux.
- Anticiper les litiges et mettre en œuvre les garanties (parfait achèvement, biennale, décennale).
- Exploiter les résultats (droits d'utilisation, propriété intellectuelle).

Programme de la formation

JOUR 1 : MAÎTRISE D'ŒUVRE – CADRE JURIDIQUE, DÉLAIS & FINANCEMENT

Matin : Cadre juridique et contractualisation

Objectif : Comprendre les fondamentaux et sécuriser la contractualisation.

- **1. Cadre juridique des CCAG-MOE et Travaux**
 - Présentation des dispositions clés des CCAG.
 - Articulation avec le Livre IV du CCP : ce qui change, ce qui s'applique.
 - Focus : Les obligations légales à ne pas négliger.
- **2. Contractualisation : bonnes pratiques**
 - Groupements (conjoint/solidaires) : avantages, risques et gestion.
 - Sous-traitance :
 - Principes fondamentaux et responsabilités des parties.
 - Acte spécial de sous-traitance : rédaction et pièges à éviter.
 - Règlement des sous-traitants (niveau 1 et au-delà).
 - Rôles clés :
 - MOA : Pilotage et décision.
 - MOE : Direction et contrôle.

Après-midi : Gestion des délais et aspects financiers

Objectif : Optimiser la gestion du temps et des budgets.

- **3. Gestion des délais en MOE**
 - Durée d'un marché : phasage et flexibilité.

- Prolongations de délai : rôle du MOA et seuils critiques (ex. >10% d'incidence).
- Pénalités et primes : comment les négocier et appliquer.
- **4. Gestion financière des marchés de MOE**
 - Formation des prix :
 - Forfait de rémunération : éléments à intégrer.
 - Clauses de variation (index, aléas).
 - Prix provisoires vs. définitifs.
 - Paiements :
 - Avances (option A/B), acomptes, solde du marché.
 - Intérêts moratoires et cession de créance.
 - Mesures coercitives : quand et comment les activer.
- **5. Réception des prestations de MOE**
 - Modalités : admission en l'état, avec observations, ajournement, réfaction, rejet.
 - Droits d'utilisation des résultats :
 - Code de la propriété intellectuelle : ce que dit la loi.
 - Concession des droits (MOA vs. MOE).
 - Exploitation commerciale : opportunités et limites.

JOUR 2 : TRAVAUX PUBLICS – PRÉPARATION, EXÉCUTION & SÉCURISATION

Matin : Préparation et gestion du chantier

Objectif : Anticiper les risques et organiser le chantier de A à Z.

- **6. Préparation du chantier**
 - Direction et surveillance :
 - Obligations du MOE : contrôle des entreprises.
 - Ordre de service : outil de pilotage.
 - Registre de chantier : suivi chronologique et administratif.
 - Organisation générale :
 - Optimisation des rôles (intervenants, responsabilités).
 - Compte prorata : gestion des dépenses communes.
 - Réunions de chantier : compte-rendu efficace.
 - Programme d'exécution : mesures préalables pour éviter les retards.
 - Sécurité et santé : anticiper les risques (hygiène, solidité des ouvrages).
 - Études d'exécution : visa et validation.
 - Gestion des déchets : schéma d'organisation.
 - Clauses développement durable : environnement et insertion sociale.
- **7. Gestion des délais en marché de travaux**
 - Planning d'exécution : anticiper les aléas.
 - Analyse des écarts et mesures correctives.
 - Prolongations de délai : rôle du MOA et des acteurs.

Après-midi : Financement, réception et garanties

Objectif : Sécuriser la fin de projet et gérer les litiges.

- **8. Gestion financière des marchés de travaux**
 - Natures de prix :
 - Prix unitaires, forfaitaires, modifiés (nouveaux prix, sous-détails).
 - Clauses financières :
 - Variation des prix (index, aléas).
 - Avances (options A/B), acomptes et décomptes mensuels.
 - Solde du marché : projet de décompte final, décompte général définitif.
 - Retenue de garantie et garantie à première demande.
 - Pénalités et primes : calcul et application.
- **9. Réception des travaux**
 - Processus complet :
 - Déclenchement des opérations (OPR, propositions du MOE).
 - Décision du MOA : réception avec/sans réserves, refus.
 - Levée des réserves et réceptions partielles.
 - Prise de possession anticipée.

- Documents post-exécution :
 - Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE).
 - Dossier d'Intervention Ulérieure (DIUO).
- **10. Garanties et assurances**
 - Garanties légales :
 - Parfait achèvement, biennale, décennale.
 - Prolongation des délais.
 - Assurances obligatoires :
 - Constructeurs et maître d'ouvrage.
 - Assurances facultatives :
 - Police Unique de Chantier (PUC).
 - Tous Risques Chantier (TRC).
 - Polices spécifiques (risques particuliers, dommage-ouvrage).
- **11. Contentieux et litiges**
 - Règlement amiable :
 - Mémoire en réclamation.
 - Protocole transactionnel.
 - Comités consultatifs (CCRA).
 - Règlement juridictionnel : quand et comment agir.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 1.400 € (TVA 20%)

Tarif spécial inscription 1 mois avant :
-10%

sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)

ACCESSIBILITÉS

Accessibilité :

Toute les salles que nous choisissons pour les formations en présentiel sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute question sur les conditions d'accessibilité de la salle, demande d'accessibilité de la salle, demande d'accessibilité complémentaire, en présentiel comme en distanciel : n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Restrictions alimentaires :

Si vous souffrez d'allergies, merci de nous en informer dès l'inscription afin que nous en informions le Chef

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

au